HPCi | hygiène, prévention et contrôle de l'infection

Gonorrhée

PS

Mise à jour
12/11/2024

Autres dénominations
Neisseria Gonorrhoeae

Informations relatives à
CHUV / Dialyse

Epidémiologie

Agent infectieux

- *Neisseria gonorrhoeae*

Réservoir

- Homme

Mode de transmission

- Principalement par contact sexuel
- Transmission verticale mère-enfant

- Matériel infectieux: liquides biologiques, particulièrement les sécrétions vaginales et urétrales, les sécrétions oculaires

Période d'incubation

- 1 à 14 jours, parfois plus long

Durée d'infectiosité

- Quelques heures après une antibiothérapie adéquate
- Pendant des mois chez l'individu non traité

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

- Aucune, application des Précautions Standard

Prise en charge des personnes contacts

Mesures

- Dépistage et traitement du(des) partenaire(s) sexuel(s)

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

- Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants

- Si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée

Blouse de protection

- Si risque de projections de liquides biologiques

Masque de soins

- Si risque de projections de liquides biologiques
- Lors de symptômes respiratoires

Lunettes de protection

- Si risque de projections de liquides biologiques

Nettoyage et désinfection

Matériel de soins

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel
- Retraiter le matériel à usage multiple après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque

Lit et literie

- Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
- Utiliser les sacs à linge usuels
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

Déclaration du médecin dans un délai de 1 semaine